

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE L'ABERGEMENT-CLÉMENCIAT**

**ENQUETE PUBLIQUES PREALABLE A LA MODIFICATION DE PLU**  
**N°1**

ENQUETES DU 21 octobre au 5 novembre 2019 INCLUS

A LA MAIRIE DE L'ABERGEMENT-CLÉMENCIAT

Arrêté municipal d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique du  
16 septembre 2019

**CONCLUSIONS MOTIVEES**

Rapport de madame le Commissaire Enquêteur Sara VAZ désignée le 2 septembre 2019  
par monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon

## **CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### **1. Rappels sur l'objet et le déroulement de l'enquête publique**

Le projet porte sur la modification n°1 du PLU

### **2. Déroulement de l'enquête publique**

L'autorité organisatrice de l'enquête est monsieur le maire de l'Abergement-Clémenciat. L'arrêté municipal du 16 septembre 2019 fixe les modalités de l'enquête. Celle-ci s'est déroulée pendant 16 jours consécutifs, du 22 octobre au 5 novembre 2019, à la mairie de l'Abergement-Clémenciat.

Aucun incident ne l'a ponctuée.

Les textes régissant l'enquête sont :

- du Code de l'environnement
- du Code de l'urbanisme

Au cours de l'enquête, j'ai tenu deux permanences qui ont eu lieu le :  
le 22 octobre 2019 de 9h à 11h et le 5 novembre 2019 de 16h30 à 18h30

L'information du public a été bien organisée par l'autorité organisatrice.

Aucune visite, ni lettre, ni email, ni remarque n'ont été apposées sur le registre d'enquête.

### **3. Avis du commissaire enquêteur**

A l'issue de cette enquête publique,

- après plusieurs contacts avec la mairie sur le projet,
- après avoir pris connaissance du projet et de son antériorité,
- après avoir vérifié la conformité aux dispositions légales et réglementaires du dossier d'enquête et de la procédure engagée,
- après avoir étudié l'ensemble des pièces constitutives du dossier,
- après avoir pris acte de la position des PPA,
- après avoir pris acte de la non mobilisation du public,
- après avoir pris en compte l'impact environnemental du projet,

**Il m'apparaît en conséquence, que rien ne s'oppose à ce projet de modification n°1 du P.L.U.**

En conséquence,

**je formule un AVIS FAVORABLE à la modification n°1 du  
P.L.U.**

Fait à Gleizé, le 5 décembre 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sara Vaz', written over a horizontal blue line.

Sara VAZ, Commissaire enquêteur